REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE
Communauté urbaine du Grand Reims

N° BC-2023-6

Nombre de membres dont le Bureau est composé :	60
Présent(s) :	50
Représenté(s) :	2
Votant(s) :	52
Excusé(s) :	6
Absent(s) :	2

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2023

Le jeudi 23 mars 2023 à dix-huit heures, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 17 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims en salle du Conseil municipal sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Francis BLIN, M. Romain BONHOMME, M. David CHATILLON, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Bruno COCHEMÉ, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Pascal GARNOTEL, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Nicolas HABARE, M. Alain HIRAULT, M. Michel HUTASSE, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Franck NOEL, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, Mme Catherine VAUTRIN, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Patrice MOUSEL a donné pouvoir à Guy RIFFÉ, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Eric LEGER

Étaient excusé-e-s :

M. Bertrand BOILLY, M. Christophe CORBEAUX, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GOSSARD, Mme Laure MILLER, M. Eric QUENARD

Étaient absent-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD, M. Thomas DUBOIS

Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ **Vice Secrétaire :** Patrick BEDEK

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Communauté urbaine du Grand Reims
Pôle développement
Direction de l'urbanisme, planification, aménagement et archéologie

N° BC-2023-6
du 23 mars 2023
Rapporteur : Nathalie MIRAVETE

COMMUNE DE CHAMPIGNY
PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC UNE DÉCLARATION DE PROJET
LIEU DIT "LES SABLES"
MODALITÉS DE CONCERTATION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-3, L.104-2 et suivants, R.104-8 et suivants, L.153-31 à L.153-35,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations n°CC-2020-77, CC-2020-171, CC-2020-275, CC-2022-5 et CC-2022-147 du Conseil communautaire des 10 juillet 2020, 19 novembre 2020 , 17 décembre 2020, 31 mars 2022 et 28 septembre 2022 donnant délégation au Bureau,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Champigny approuvé le 16 décembre 2021,

Vu la délibération n°CM-2022-001 du Conseil municipal de Champigny du 10 mars 2022 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de prescrire une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec une déclaration de projet pour la réalisation d'un projet d'aménagement à vocation économique sur le site « Les Sables »,

Vu l'arrêté de la Communauté urbaine du Grand Reims n°CUGR-DUPAARM-2022-19 du 16 mars 2022 prescrivant la mise en compatibilité du PLU de Champigny avec une déclaration de projet lieu-dit « Les Sables »,

Vu la délibération n°CC-2022-5 du Conseil communautaire du 31 mars 2022 donnant délégation au Bureau communautaire pour définir les modalités de concertation dans le cadre des procédures d'évolution des PLU,

Considérant la nécessité d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet, les habitants et les usagers dans le cadre d'une démarche de concertation,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de définir les modalités de concertation relatives à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champigny avec la déclaration du projet lieu-dit « Les Sables » comme sollicitées par la

commune, à savoir :

- la mise à disposition du public d'un dossier sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et de la commune de Champigny,
- la mise à disposition d'un registre en Mairie de Champigny permettant aux habitants et usagers d'y consigner des observations.

Le bilan de la concertation sera tiré pour être joint au dossier d'enquête publique.

La présente décision fera l'objet d'un affichage en mairie de Champigny durant un mois et sera publiée électroniquement sur le site internet du Grand Reims pendant deux mois. Mention de ces affichage et publication sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme au registre des décisions du Bureau
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Vice Secrétaire : Patrick BEDEK

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims le 28 mars 2023 et de la réception en Préfecture le 28 mars 2023.
Identifiant : 051-200067213-20230323-158602-DE-1-1